



**FEDERATION DES FINANCES CGT
UNION DEPARTEMENTALE CGT 44
UNION LOCALE CGT 44
SYNDICATS NATIONAUX CGT DE L'INSEE ET DE LA DGCP
SYNDICAT CGT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

AMIANTE TRIPODE BEAULIEU DE NANTES : UNE AVANCEE SIGNIFICATIVE !

1 800 agents du Trésor public, de l'Insee, des Affaires étrangères et du restaurant administratif ont travaillé, entre 1972 et 1993, dans cette tour où la présence massive d'amiante a été officiellement reconnue !

Depuis l'évacuation de l'immeuble, en 1993, les personnels et leurs syndicats ne cessent de se mobiliser pour obtenir une véritable reconnaissance de leur exposition :

- Suivi médical adapté de l'ensemble des personnels.
- Automaticité des mesures de réparation en cas de lésions.
- Reconnaissance du Tripode comme site amianté.

Ces derniers mois, sous des formes multiples et diverses (manifestations, rassemblements, occupations de différents sites du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie), les personnels ont multiplié les processus d'actions pour obtenir également:

- La mise en place d'un protocole de suivi médical professionnel et post-professionnel qui comprenne l'examen par scanner (et non plus par radio pulmonaire) et fixe la périodicité de l'ensemble des examens médicaux.

Jeudi 19 avril 2007, les personnels ont occupé le Service des Pensions du MINEFI à Nantes avec le soutien des organisations syndicales locales. Cette action a enfin permis le déblocage de la situation.

Ainsi, le Minefi a accepté de produire une lettre type, qui devrait être reprise par le Ministère des Affaires Etrangères, et qui sera adressée à chaque agent exposé, actif ou retraité.

Cette lettre :

- Leur propose un examen par scanner.

- Etablit, pour la première fois, les conditions de reconnaissance comme maladie professionnelle des lésions qui seraient détectées.

Pour la première fois, le Ministère assure les salariés du Tripode de sa position lors des commissions de réforme en écrivant que « **...dans une telle situation, le principe de présomption de causalité prévaut, c'est-à-dire qu'à l'image des organismes de sécurité sociale, l'administration considère que l'apparition de ces anomalies est la résultante d'une exposition à l'amiante** ».

Enfin, lors du traitement des dossiers d'indemnisation par le Service des Pensions, le Ministère écrit que : « **Par ailleurs, le Service des Pensions examinera les dossiers avec toute l'attention et la bienveillance que justifie ce contexte particulier** ».

Ces avancées devraient être confirmées lors d'une réunion du Groupe Technique Paritaire Amiante qui se réunira à Nantes le 25 avril 2007.

Nos organisations se félicitent de ces avancées qui ouvrent la voie à la reconnaissance du Tripode comme site amianté.

Pour la CGT, les avancées obtenues par les salariés du Tripode, auxquels, une fois de plus, elle apporte son soutien plein et entier, devraient ouvrir la voie d'une réelle et meilleure prise en compte des expositions à l'amiante pour les salariés de la fonction publique de l'Etat.

C'est pourquoi la CGT poursuivra son action, menée en partenariat avec l'Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante (ANDEVA) et ses associations départementales.

Enfin, la Fédération des Finances CGT, souligne la prise de conscience actuelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie s'agissant de la nécessité d'apporter des solutions à l'ensemble des personnels qui ont été, sont ou pourraient être exposés à l'amiante.

Cette prise de conscience est à inscrire à l'actif des luttes menées par les personnels et leurs organisations syndicales.

La Fédération des Finances CGT, poursuivra son action, avec ses syndicats, afin que la santé au travail des personnels du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, soit assurée.

Paris, le 20 avril 2007.